



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-577
CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT DE 300 000 \$**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance ordinaire du 14 septembre 2026 le Règlement numéro 2026-577 constituant un fonds de roulement de 300 000 \$.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donné à Paspébiac,
Ce 17^e jour du mois de septembre 2026


Lina Castelloux
Assistante-greffière

